



Master recherche

Mondes modernes et contemporains : histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art moderne, histoire de l'art contemporain, sociologie et musicologie

- **Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances**

SEMESTRES 3 ET 4 Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficient			
	CM	TD	TP			Coef.	Coef.	Coef.	Total
UE 1 Outils Archivistique ou langue étrangère					5	1			1
	25								
UE 2 Méthodes - Séminaires de méthodologie					5	1			1
- Epistémologie des sciences sociales et historiques	25								
UE 3 Séminaires Séminaires de recherche					10	2			2
	50								
UE 4 TER et stage					40		8		8
TOTAL SEMESTRES 3 & 4	125				60				

CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Exception faite du Travail d'Etudes et de Recherche, le contrôle des connaissances seffectue en contrôle continu (notes de synthèse, comptes rendus de séminaires, présentation des travaux, rapport de stage).

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation :

L'année est validée si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation :

Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.